



SALUSTRO REYDEL
1, Cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autour Sixdenier Mary

5, rue Crevaux
75116 Paris

DEMOS - SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 25 juin 2008

DEMOS - SA
20, rue de l'Arcade
75008 Paris
Ce rapport contient 3 pages
Ref : BL 082-71



SALUSTRO REYDEL
1, Cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autour Sixdenier Mary

5, rue Crevaux
75116 Paris

DEMOS - SA

Siège social : 20, rue de l'Arcade, 75008 Paris
Capital social : € 1 404 118,50

Rapport des commissaires aux comptes sur les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 25 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider deux augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à Messieurs Pablo Claver et Javier Claver, pour un montant maximum unitaire de 6 250 euros, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider ces deux augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

DEMOS
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
augmentations de capital avec suppression du
droit préférentiel de souscription*

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris La Défense, le 7 mai 2008


Salustro Reydel
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun
Associé

Paris, le 7 mai 2008

Autour Sixdenier Mary



Sylvain Mary
Associé